

# COTISATIONS 2017-2018

cafangouleme.ffcam.fr



Catégorie	Conditions remplies au 1er janvier 2018	Définition au 1er janv 2018	Part Club	Part Régionale	Part Fédérale	(obligatoire)			(facultative)		Cotisation Annuelle <u>sans</u> l'assurance facultative		Cotisation Annuelle calculée <u>avec</u> l'assurance facultative (*)	
						Resp. Civile Défense Recours (*)	Droit d'entrée	Assurance de Personne et Assistance (**)	Ancien membre	Nouveau membre	Ancien membre	Nouveau membre		
T1	Membre titulaire de 25 ans ou plus	Né(e) avant le 01.01.1994	24,47	1,00	31,90	13,30	5,40	21,00	70,67	76,07	91,67	97,07		
C1	Conjoint(e) de membre titulaire dans le même club		17,42	1,00	15,90	13,30	0	21,00	47,62	47,62	68,62	68,62		
J1	Jeune de 18 à 24 ans inclus	Né(e) le 01.01.1994 ou après mais avant le 01.01.2000	20,33	1,00	20,60	13,30	5,40	16,00	55,23	60,63	71,23	76,63		
J2	Jeune de moins de 18 ans	Né(e) le 01.01.2000 ou après	16,33	1,00	15,30	13,30	5,40	16,00	45,93	51,33	61,93	67,33		
E1	Enfant de membre, de 18 à 24 ans, dans le même club	Né(e) le 01.01.1994 ou après mais avant le 01.01.2000	13,70	1,00	9,70	13,30	0	16,00	37,70	37,70	53,70	53,70		
E2	Enfant ou petit enfant de membre, de moins de 18 ans, dans le même club	Né(e) le 01.01.2000 ou après	11,63	1,00	4,00	13,30	0	16,00	29,93	29,93	45,93	45,93		
A1	Membre de plus de 65 ans et cafi depuis plus de 10 ans sans interruption	Né(e) avant le 01.01.1953 et inscrit au CAF avant le 01.09.2008	23,95	1,00	22,50	13,30	0	21,00	60,75	60,75	81,75	81,75		
P1	Professionnel de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM Gardien de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre des sports	23,92	1,00	27,50	13,30	5,40	21,00	65,72	71,12	86,72	92,12		
OO	Membre à vie	Sur décision exceptionnelle du CD de la fédération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

## Assurances attachées à la cotisation:

- (\*) la part "Responsabilité Civile Défense Recours" du contrat d'assurance est **obligatoire**.
- (\*\*) le montant de la part "Assurance de Personne et Assistance Secours France Union Européenne/Maroc" est **facultative**

Les adhérents ayant souscrit l'assurance de personne et assistance secours France Union Européenne/Maroc ont la possibilité de souscrire également à:

- l'extension "Individuelle Accident Renforcée" à **33,00 €**
- l'extension "Individuelle Accident Renforcée" pour bénévole (adhérents saisis dans les "Fonctions" club) à **19,50 €**
- l'extension "Monde Entier" à **87,00 €** pour toutes les catégories

L'abonnement à la revue "La Montagne & Alpinisme" est à **20,00 €** (tarif adhérent CAF)